

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

Délibération
n° 2006.05.127

**Transports en
commun: tarifs
préférentiels 2006**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / TRANSPORTS
PUBLICS URBAINS

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

TRANSPORTS EN COMMUN: TARIFS PREFERENTIELS 2006

Par délibération n°219 du 17 novembre 2000, vous avez approuvé les tarifs des prestations particulières applicables à compter du 1^{er} janvier 2001.

Afin de mieux hiérarchiser l'offre tarifaire de la STGA et de la simplifier, il est proposé de modifier certains tarifs préférentiels de la façon suivante.

- Remise pour prélèvement automatique : Il est proposé de faire passer la remise valable sur le prix mensuel de la carte d'abonnement de 10% à 5%
- Remise pour Familles Nombreuses de 3 enfants ou plus de moins de 18 ans : Il est proposé de supprimer les réductions de 40 à 75 % consenties précédemment et d'adopter un taux unique de réduction de 30% pour les abonnements « scolaires » et « scolaires plus ».

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire des 3 novembre 2005 et 29 mars 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 11 avril 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n° 219 du 17 novembre 2000, les modifications des tarifs préférentiels et leur application à compter du 1^{er} juillet 2006 comme indiqué ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 mai 2006

Affiché le :

17 mai 2006